

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n° 083-2022

Point 07.05

Point 07.05. de l'ordre du jour

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2022-2023 – EM Strasbourg

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des articles L613-1 et L712-6-1 du code de l'éducation, les composantes proposent à la Commission de la formation et de la vie universitaire les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences à valoir pour leurs formations diplômantes.

La Commission MECC s'est réunie le 15 septembre 2022 et a donné un avis positif aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2022-2023 de l'EM Strasbourg.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2022-2023 de l'EM Strasbourg.**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

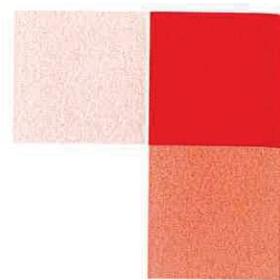
- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- EM Strasbourg

Fait à Strasbourg, le 27 septembre 2022

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau



┌ Le Directeur général de l'Ecole de Management ┐

A

Monsieur Michel DENEKEN

Président

└ Université de Strasbourg ┘

Strasbourg, le 25 mars 2022

Objet : Modalités d'évaluation des compétences et des connaissances

Directeur général:
Herbert CASTERAN

Monsieur le Président,



Au sein de l'EM Strasbourg, les modalités d'évaluation des compétences et des connaissances (MECC) sont élaborées pour chaque formation par le responsable de la formation, en étroite collaboration avec son comité pédagogique qui rassemble l'ensemble des intervenants de la formation.

Les MECC sont par la suite validées par le Conseil d'Administration de l'Ecole, avant proposition à la CFVU.

L'Ecole de Management Strasbourg dispense quatre Mentions de Master du champ sciences économiques et management : « Administration des Entreprises », « Management », « Comptabilité-Contrôle-Audit » et « Finance » (dans cette mention, l'EM porte le M1 et le parcours « Audit et conseil financier »).

Pour tous les **parcours de ces mentions de master** à l'EM Strasbourg, les règles générales s'appliquent et les éléments ci-dessous sont spécifiques à l'EM Strasbourg.

➤ **3.1.3 Assiduité**

La présence en cours est obligatoire. En cas de plus de 3 absences non justifiées à une UE (cours ou TD) les jurys de semestres pourront diminuer jusqu'à 2 points la note de l'UE concernée.

➤ **3.1.7 Compensation**

Au niveau des deux semestres d'une même année d'étude, les notes des semestres se compensent entre elles.

Au niveau du diplôme, les notes des années de Master ne se compensent pas entre elles.

➤ **3.1.8 Calcul de la moyenne générale en Master**

La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4, sans pondération des semestres.

Deux exceptions à cette règle sont à considérer :

- La moyenne générale du Master Comptabilité-Contrôle-Audit se calcule sur la moyenne des 4 semestres.
- La moyenne générale du Master European Management Studies de la mention Management, se calcule sur la moyenne générale des 4 semestres car il s'agit d'une spécialité universitaire proposé en double diplôme sur deux ans, cogérée par notre établissement et notre partenaire, l'Ecole de Commerce de Reutlingen en Allemagne. Les étudiants effectuent leur M1 en Allemagne et le M2 à Strasbourg.

➤ **Session de rattrapage**

Il n'y a pas de deuxième session d'examen.

➤ **3.1.9 Diplôme intermédiaire de Maîtrise**

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Ces dérogations se justifient de la façon suivante :

- Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivrés par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profils, FI/FC/AP, des étudiants.
- Comme nous n'organisons pas de session de rattrapage (l'absence de note éliminatoire et la compensation entre les semestres d'une même année sont déjà des règles favorables à la réussite), la compensation entre les 2 semestres d'une même année favorise la réussite des étudiants. Les programmes sont construits avec le souci de la progression des étudiants.

Amities



Herbert CASTERAN

Modalités d'Evaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2022/2023

Ecole de management Strasbourg (EM)

Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : Relecture

Modèle : A

Date : 07/09/2022

Règles standards : Avec

Références : Sans

Formation

Dates de validation

M1 Comptabilité, contrôle, audit	Conseil de composante : 04/04/2022	CFVU : Non
M1 Finance	Conseil de composante : 04/04/2022	CFVU : Non
M1 Management	Conseil de composante : 04/04/2022	CFVU : Non
M1 Management et administration des entreprises	Conseil de composante : 04/04/2022	CFVU : Non
M1 Management - European Management Studies	Conseil de composante : Non	CFVU : Non
M2 Comptabilité, contrôle, audit	Conseil de composante : 04/04/2022	CFVU : Non
M2 Finance - Audit et conseil financier	Conseil de composante : 04/04/2022	CFVU : Non
M2 Management - Contrôle de gestion	Conseil de composante : 04/04/2022	CFVU : Non
M2 Management - Création d'entreprise, développement, conseil	Conseil de composante : 04/04/2022	CFVU : Non
M2 Management - E-marketing et stratégie digitale	Conseil de composante : 04/04/2022	CFVU : Non
M2 Management et administration des entreprises- Cycle cadre	Conseil de composante : 04/04/2022	CFVU : Non
M2 Management et administration des entreprises - Cycle étudiant	Conseil de composante : 04/04/2022	CFVU : Non

MASTER

Règles applicables à tous les diplômes MASTER sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 0

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 11

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Dérogations : 0

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Modalités d'accès et de progression en master

L'accès en première année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil déterminées par le conseil d'administration sur proposition de la CFVU. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission pédagogique ou du jury compétent.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

Dérogations : 0

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

Dérogations : 0

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 0

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

Dérogations : 0

Mémoire de recherche ou rapport de stage en master

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté doit comporter au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Dérogations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

Compensation en master et obtention du diplôme

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles.

Dérogations : 0

Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : les notes des semestres du Master ne se compensent pas entre elles.

Dérogations : 11

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale

La moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

Dérogations : 9

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Dérogations : 0

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres du Master. Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Dérogations : 11

La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans pondération des semestres.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes MASTER en régime CC/CT

Session de rattrapage

Une session de rattrapage peut être organisée.

La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Dérogations : 11

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée dans les conditions suivantes.

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Il doit en faire la demande auprès de son service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants son accession à ce profil spécifique. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu, une épreuve de substitution est prévue dans le règlement des examens.
- une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable.

Dérogations : 0

Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Dérogations : 0

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Dérogations : 0

Document Intermédiaire

Responsable(s) : Patrice Charlier

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) La présence en cours est obligatoire. En cas de plus de 3 absences non justifiées à une UE (cours ou TD) les jurys de semestres pourront diminuer jusqu'à 2 points la note de l'UE concernée.

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des étudiants (FC/AP) nous permettent d'assurer un contrôle d'assiduité quotidien dans tous les parcours et pour tous les profils. Les absences doivent toutes être justifiées.

Compensation en master et obtention du diplôme

- (D) Au niveau des deux semestres d'une même année d'étude, les notes des semestres se compensent entre elles.

Au niveau du diplôme, les notes des années de master ne se compensent pas entre elles.

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Diplôme intermédiaire de maîtrise

- (D) La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

- (D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Gestion juridique fiscale et sociale 1		12	4		1	Moyenne de deux épreuves écrites Epreuves d'une heure chacune	E	02:00	CT	
Introduction - droit des sociétés		-	1							
Droit des contrats		-	1							
Droit des contrats spéciaux		-	1							
L'entreprise et le droit pénal		-	1							
Droit informatique		-	1							
Le financement de l'entreprise		-	1							
UE2 Finance 1		6	2		1	Moyenne de deux épreuves écrites Epreuves d'une heure chacune	E	02:00	CT	
La valeur		-	1							
Évaluation de l'entreprise		-	1							
Diagnostic financier approfondi		-	1							
UE3 Comptabilité, audit 1		6	2		1	Moyenne de deux épreuves écrites Epreuves d'une heure chacune	E	02:00	CT	
Comptes de groupe 1A		-	1							
Opérations de fusion		-	1							
UE4 Management des systèmes d'information 1		6	2		0.7	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
					0.3	Cas pratique en groupe	A		CC	
Gouvernance des systèmes d'information		-	1							
Gestion de projet de SI		-	1							
Semestre 2										
UE5 Management et contrôle de gestion 1		9	3							
Conduite du changement		-	0.25		0.25	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Évolution des modèles d'organisation		-	0.25		0.25	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Gestion des compétences		-	0.2		0.2	Travail en groupe	A		CC	
Management stratégique		-	0.3		0.3	Cas pratique en groupe	A		CC	
UE6 Finance 2		9	3		0.8	Moyenne de deux épreuves écrites Epreuves d'une heure chacune	E	02:00	CT	
					0.2	Travail de groupe	A		CC	
Gestion de trésorerie		-	1							
Ingénierie financière		-	1							
Investissement et financement		-	1							
UE7 Management des systèmes d'information 2		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Simulation		-	0.6		0.6	Travail de groupe	A		CC	
UE 8 Gestion juridique fiscale et sociale 2		3	1		1	Moyenne de deux épreuves écrites Epreuves d'une heure chacune	E	02:00	CT	
Organismes à but non lucratif		-	1							
Audit fiscal		-	1							
L'entreprise et la dimension environnementale		-	1							
Le développement de l'entreprise		-	1							
L'entreprise et l'administration fiscale		-	1							
L'entreprise et la concurrence		-	1							
L'entreprise en difficulté		-	1							
Disparition de l'entreprise		-	1							
UE9 Oral - Économie/Anglais 1 et CLUE		3	1							
Anglais 1A		-	0.5		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Économie générale 1A		-	0.5		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE10 Comptabilité, audit 2		3	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Consolidation approfondie		-	1							

Document intermédiaire

Responsable(s) : Maxime Merli

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) La présence en cours est obligatoire. En cas de plus de 3 absences non justifiées à une UE (cours ou TD) les jurys de semestres pourront diminuer jusqu'à 2 points la note de l'UE concernée.

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des étudiants (FC/AP) nous permettent d'assurer un contrôle d'assiduité quotidien dans tous les parcours et pour tous les profils. Les absences doivent toutes être justifiées.

Compensation en master et obtention du diplôme

- (D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

- (D) **La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.**

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivrés par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixités des provenances et la diversité des profil, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

- (D) La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

- (D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Semestre 1		30								
UE1 Finance d'entreprise		15	5		1	Une épreuve pour les cours "Analyse financière" et "Finance d'entreprise"	E	02:00	CT	
					1	Une épreuve pour les cours "Comptabilité approfondie" et "Audit et accompagnement des entreprises "	E	02:00	CT	
Comptabilité approfondie		-	1							
Audit et accompagnement des entreprises		-								
Analyse financière		-	1							
Finance d'entreprise		-	1							
UE 2 Finance de marché		12	4		1	Epreuve écrite	E	03:00	CT	
Investissements		-	1							
Actifs dérivés		-	1							
Economie et gestion des risques		-	1							
UE 3 Langues - Anglais des affaires		3	1		0.4	Travaux effectués sur la plateforme gofluent	A		CC	
					0.6	Evaluation présentiel : écrit (50%) + participation orale (50%)	A		CC	
Anglais des affaires		-	1							
Semestre 2		30								
UE 4 Cadre juridique et institutionnel		9	3		1	Epreuve écrite	E	03:00	CT	
Institutions financières et réglementations		-	1							
Fiscalité		-	1							
Normes comptables internationales		-	1							
Droit des sociétés		-	1							
UE 5 Économie et finance internationale		9	3		1	Epreuve écrite	E	03:00	CT	
Finance comportementale		-	1							
Finance internationale		-	1							
Macroéconomie financière		-	1							
UE 6 Methodology, Case Studies and Empirical Finance		12	4							
Initiation à la recherche		-	1		1	Dossier individuel	A		CC	
Case studies		-	1		1	Dossier écrit à réaliser en groupe et à rendre	A		CC	
Empirical finance		-	1		0.5	Dossier individuel	A		CC	
					0.5	Entretien	A		CC	

Responsable(s) : Pauline Paquin

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) La présence en cours est obligatoire. En cas de plus de 3 absences non justifiées à une UE (cours ou TD) les jurys de semestres pourront diminuer jusqu'à 2 points la note de l'UE concernée.

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des étudiants (FC/AP) nous permettent d'assurer un contrôle d'assiduité quotidien dans tous les parcours et pour tous les profils. Les absences doivent toutes être justifiées.

Compensation en master et obtention du diplôme

- (D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

- (D) La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivrés par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profils, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

- (D) La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

- (D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Le manager dans l'organisation		12	4							
Comportement humain		-	2		1	Epreuve écrite Ecrit à rendre	E	02:00	CT	
Outils de management : expression		-	1		1	Travail individuel à rendre	A		CC	
Théorie des organisations		-	2		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Management interculturel		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	CT	
UE 2 Traitement de l'information		9	3							
Informatique et statistiques		-	2		0.7	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
					0.3	Travail en groupe	A	00:30	CC	
Systèmes d'information		-	1		0.6	Dossier groupe	A		CC	
					0.4	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
UE 3 L'environnement des organisations		6	2							
Droit des affaires		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Économie managériale		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
UE 4 Langues - Anglais des affaires		3	1		0.6	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Anglais des affaires 1		-			0.4	Participation orale	A		CC	
S2		30								
UE 5 Gestion		12	4							
Supply chain management		-	2		1	Travail individuel à rendre	A		CC	
Gestion de projet		-	1		1	Travail en groupe à rendre	A		CC	
Contrôle de gestion		-	2		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Marketing		-	2		1	Travail en groupe à rendre	A		CC	
Ressources humaines		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
UE 6 Gestion financière		9	3							
Environnement comptable et fiscal		-	0.5		1	Epreuve écrite	E	02:00	CC	
Simulation de gestion		-	0.5		1	Travail en groupe	A		CC	
Finance		-	1		0.75	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
					0.25	Travail à rendre	A		CC	
UE 7 Stratégie		3	1							
Stratégie		-	1		1	Epreuve écrite	E	03:00	CT	
UE 8 Langues - Anglais des affaires		3	1		0.6	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Anglais des affaires 2		-			0.4	Participation orale	A		CC	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Retour d'expérience/rapport d'étape		-	1		0.5	Travail en groupe à rendre	A		CC	
					0.5	Oral individuel	O	00:08	CC	

Document intermédiaire

Responsable(s) : Didier Grandclaude

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) La présence en cours est obligatoire. En cas de plus de 3 absences non justifiées à une UE (cours ou TD) les jurys de semestres pourront diminuer jusqu'à 2 points la note de l'UE concernée.

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des étudiants (FC/AP) nous permettent d'assurer un contrôle d'assiduité quotidien dans tous les parcours et pour tous les profils. Les absences doivent toutes être justifiées.

Compensation en master et obtention du diplôme

(D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

- (D) La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivrés par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profils, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

- (D) La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

- (D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Marketing entrepreneurial		6	2							
Veille et analyse de marché		-	1		1	Présentation orale en groupe	A		CC	
Méthodologie de l'analyse en Marketing		-	1		1	Travail en groupe à rendre	A		CC	
Marketing stratégique et opérationnel		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Négociation		-								
UE2 Pilotage stratégique de l'orientation entrepreneuriale		6	2							
Diagnostic et positionnement stratégique de l'organisation		-	1		0.4	Travail individuel à rendre	A		CC	
					0.6	Exposé oral en groupe	A		CC	
Formulation, mise en œuvre et pilotage de la stratégie de l'organisation		-	1.5		1	Etude de cas en groupe : dossier écrit à rendre (50%) + une présentation orale (50%)	A		CC	
UE3 Finance 1		6	2							
Fondamentaux de finance		-	1		0.75	Quiz final	E	02:00	CT	
					0.25	Moyenne de 4 Quiz	A		CC	
					0.25	Etude de cas en groupe	A		CC	
Analyse financière		-	1		0.75	Epreuve finale : Un écrit individuel d'1 heure + une étude de cas finale en groupe à rendre	E	01:00	CT	
UE 4 Droit 1		6	2							
Droit des sociétés et application projet		-								
Droit des contrats/protection juridique et application projet		-	1		0.6	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
					0.2	Participation orale	A		CC	
					0.2	Exposé en groupe	A		CC	
UE5 Leadership et ressources humaines		6	2							
Leadership entrepreneurial		-	1		0.5	Moyenne de 2 travaux en groupe	A		CC	
Gestion des ressources humaines		-			0.5	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Semestre 2										
UE6 Entrepreneuriat international		6	2							
Challenges et perspectives de l'entrepreneuriat		-	1		1	Exposé par groupe	A		CC	
Anglais des affaires		-	1		0.4	Participation orale	A		CC	
					0.6	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Entrepreneur Experience Project: Meet an International Entrepreneur		-	1		1	Exposé par groupe	A		CC	
UE7 Entrepreneuriat et Innovation		9	3							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Pilotage de l'innovation technologique et managériale		-	1		1	Synthèse individuelle d'articles académiques	A		CC	
Digital Transformation		-	1		1	Présentation de groupe	A		CC	
UE8 Projet (tuteuré) entrepreneurial		15	5							
Découverte et construction de l'opportunité de création d'entreprise		-	1		0.6	Dossier par groupe	A		CC	
					0.4	Exposé par groupe	A		CC	
Étude de faisabilité : de l'idée à l'opportunité		-	1		0.6	Dossier par groupe	A		CC	
					0.4	Exposé par groupe	A		CC	

Document intermédiaire

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 1 Allgemeine BWL / Business Administration		8	2							
Internes Rechnungswesen / Managerial Accounting		-								
Externes Rechnungswesen / Financial Accounting		-								
Unternehmensfinanzierung / Corporate Finance		-								
UE 2 Internationales Management / International Management		6	2							
Internationale Logistik / International Logistics		-								
Unternehmensführung / Strategic Management		-								
UE3 Marketing		5	1							
Marketing		-								
UE4 Rahmenbedingungen wirtschaftlichen Handelns / Legal and Economic Framework		6	2							
Volkswirtschaftslehre / Economics		-								
Wirtschaftsrecht / Business Law		-								
UE5 Quantitative Methoden		5	1							
Quantitative Methoden		-								
UE6 Sprachen		2								
Sprachen		-								
S2		30								
UE 7 Praktikum und praktikumsbegleitendes Projekt		28	9							
Praktikumsbegleitendes Projekt		-								
Praktikum		-								

Responsable(s) : Gilles Lambert

Drogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) La présence en cours est obligatoire. En cas de plus de 3 absences non justifiées à une UE (cours ou TD) les jurys de semestres pourront diminuer jusqu'à 2 points la note de l'UE concernée.

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des étudiants (FC/AP) nous permettent d'assurer un contrôle d'assiduité quotidien dans tous les parcours et pour tous les profils. Les absences doivent toutes être justifiées.

Compensation en master et obtention du diplôme

(D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Diplôme intermédiaire de maîtrise

- (D) La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

- (D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Management et Contrôle de gestion 2		12	4		0.35	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
					0.35	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
					0.3	Divers travaux : 1 cas individuel (25%) 1 cas en groupe (50%) Participation orale (25%)	A		CC	
Contrôle de gestion et Processus		-	1							
Crédit Management		-	1							
International management of the innovation		-	1							
Sources d'information du contrôle de gestion		-	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE2 Comptabilité, audit 3		12	4		1	Moyenne de deux épreuves écrites Epreuves d'une heure chacune	E	02:00	CT	
Comptes de groupe 2A		-	1							
Contrôle interne et audit		-	1							
Information comptable et management financier		-	1							
Préparation DSCG - 1		-								
UE3 Gestion juridique fiscale et sociale 3		6	2		1	Moyenne de deux épreuves écrites Epreuves d'une heure chacune	E	02:00	CT	
L'entreprise au sein d'un groupe de sociétés		-	1							
La restructuration d'entreprise		-	1							
Prix de transfert		-	1							
Transmission de l'entreprise		-	1							
Préparation DSCG - 2		-								
Semestre 4		30								
UE4 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		15	5							
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								
Mission en entreprise - soutenance		-	1		1	Mémoire et soutenance	E	00:30	CT	
UE5 Management des systèmes d'information 3		6	2		1	Moyenne de deux épreuves écrites Epreuves d'une heure chacune	E	02:00	CT	
Auditeur en environnement informatique		-	1							
Gestion de performance informatique		-	1							
Sécurité des systèmes d'information		-	1							
UE6 Oral - Économie/Anglais 2		9	3		1	Epreuve orale	O	00:20	CT	
Économie générale 2A		-	1							
Anglais 2A		-	1							

Responsable(s) : Géraldine Broye

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) La présence en cours est obligatoire. En cas de plus de 3 absences non justifiées à une UE (cours ou TD) les jurys de semestres pourront diminuer jusqu'à 2 points la note de l'UE concernée.

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des étudiants (FC/AP) nous permettent d'assurer un contrôle d'assiduité quotidien dans tous les parcours et pour tous les profils. Les absences doivent toutes être justifiées.

Compensation en master et obtention du diplôme

(D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

- (D) La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivrés par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profils, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

- (D) La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

- (D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Comptabilité et Fiscalité		6	2							
Comptabilité approfondie		-	0.4		0.6	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
Normes internationales IFRS		-	0.3		0.4	Epreuve écrite	E	01:00	CC	
Fiscalité		-	0.3		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
UE2 Finance		6	2							
Consolidation		-	0.4		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Accounts analysis methodology		-	0.6		1	Ecrit sur table Épreuve commune pour 2 matières : "Accounts analysis methodology" et "stratégie financière 1"	E	01:30	CT	
Stratégie financière I		-								
UE3 Business data analytics & Information system		6	2							
Système d'information et Digitalisation des entreprises		-	0.3		1	Travail écrit en groupe	A		CC	
Audit des systèmes d'information		-	0.4		1	Epreuve écrite commune pour 2 matières : "Audit des SI" et "Audit informatique"	E	01:00	CT	
Audit informatique		-								
Data analytics & Contrôle interne		-	0.3		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Data management in finance		-								
UE4 Méthodologie d'audit		6	2							
Audit légal et commissariat aux comptes		-			1	Epreuve écrite	E	01:00	CC	
Audit interne et prévention des fraudes		-								
UE5 Audit financier		6	2							
Audit de la trésorerie et des dettes		-			1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Audit des immobilisations, des stocks et des créances		-								
Audit bancaire		-								
Semestre 4										
UE 6 Audit et conseil financier		12	4							
Deal advisory & Transaction services		-								
Stratégie financière II		-	0.3		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Audit des acquisitions		-	0.7		1	Epreuve écrite Épreuve commune pour 4 matières : "Deal advisory & Transaction services", "Audit des acquisitions", "Audit de la consolidation" et "Audit RSE & Hors bilan".	E	03:00	CT	
Audit RSE et Hors bilan		-								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 7 CLUE et Approfondissement managérial international		3	1							
Anglais des affaires		-	1		0.4	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
					0.6	Epreuve orale en groupe	O	01:00	CC	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE 8 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		15	5							
Méthodologie - initiation à la recherche		-	0.2		1	Rapport écrit en groupe	A		CC	
Mission en entreprise - soutenance		-	0.8		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre	A		CC	
						Certificat RSO à remettre				
Projet et accompagnement professionnel		-								

Document interne confidentiel

Responsable(s) : Christian Ott

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) La présence en cours est obligatoire. En cas de plus de 3 absences non justifiées à une UE (cours ou TD) les jurys de semestres pourront diminuer jusqu'à 2 points la note de l'UE concernée.

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des étudiants (FC/AP) nous permettent d'assurer un contrôle d'assiduité quotidien dans tous les parcours et pour tous les profils. Les absences doivent toutes être justifiées.

Compensation en master et obtention du diplôme

- (D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

- (D) La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivrés par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profils, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

- (D) La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

- (D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 L'intégration du contrôle de gestion dans la stratégie		9	3							
Stratégie (CG)		-	1		0.6	Presentation (group; oral + written)	A		CC	
Conduite du changement		-	2		0.4	Final exam (individual; written)	E	01:00	CT	
Finance d'entreprises des grands groupes		-	2		1	Dossier individuel	A		CC	
L'adaptation du contrôle de gestion aux PME		-	1		1	Devoir sur table, oral, présentation cas	A		CC	
La maîtrise de la communication		-	2		1	Oral en groupe	O	00:20	CT	
		-	2		1	Oral individuel	O	00:30	CC	
UE2 L'indispensable au contrôleur : les outils du contrôle de gestion		9	3							
Les outils indispensables au contrôle de gestion		-	2		1	Epreuve écrite (70%) + oral (30%)	E	01:00	CT	
		-	2		1	Etude de cas (30%) + Ecrit (70%)	E	01:00	CT	
		-	1		0.5	Moyenne des exercices réalisés en cours	A		CC	
Comptabilité approfondie		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
UE3 Les ressources du contrôle		9	3							
Mise en œuvre des ERP		-	1		1	Devoir sur table	E	01:00	CC	
Excel approfondi		-	2		1	Dossier individuel + cas pratiques sur Excel	E	02:00	CC	
Introduction à l'approche prospective		-	1		1	Etude de cas en groupe	A		CC	
Simulation de gestion appliquée au contrôle		-	2		1	Jeux de simulation : 30% note du jeu/ 70% rapport écrit par groupe	A		CT	
UE4 Digitalisation et contrôle de gestion		3	1							
Data Analytics in Accounting		-								
Digital Transformation		-	1		1	Dossier en groupe à présenter à l'oral	O	00:30	CC	
Business intelligence et contrôle de gestion		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
S4		30								
UE5 Contrôle de gestion, fonction transversale		3	1							
Le contrôle de gestion sociale		-	1		1	Oral de groupe	O	00:30	CC	
Le contrôle de gestion commercial		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Audit		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
UE6 Approfondissement managérial international : La globalisation du contrôle de gestion		6	2							
Comptabilité internationale		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Contrôle de gestion international		-	2		1	Epreuve écrite (50%) + étude de cas à rendre (50%)	E	02:00	CT	
Management control english - introduction pack		-								
UE7 Le contrôle de gestion sectoriel		3	1							
Le contrôle de gestion appliqué aux services		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:30	CT	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
					0.15	Participation	A		CC	
					0.35	Dossier en groupe	A		CC	
Le contrôle de gestion et le service public		-	1		1	Travail de groupe avec support diaporama	A	01:00	CT	
UE 8 CLUE		3	1							
Anglais des affaires		-	1		0.4	Travaux effectués sur la plateforme gofluent Il s'agit d'une moyenne pondérée ainsi : Coefficient 5 parcours de formation assigné Coefficient 3 temps minimum imposé dans le programme Coefficient 2 taux réussite (activités libre choix)	A		CC	
					0.6	Evaluation présentiel : écrit (50%) + participation orale (50%)	A		CC	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE 9 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		15	5							
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Retour d'expérience - Autoformation certification CIMA		-								
Integrating into professional life		-								
Mémoire et soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	00:45	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								

Document Interne

Responsable(s) : Dominique Siegel

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- La présence en cours est obligatoire. En cas de plus de 3 absences non justifiées à une UE (cours ou TD) les jurys de semestres pourront diminuer jusqu'à 2 points la note de l'UE concernée.

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des étudiants (FC/AP) nous permettent d'assurer un contrôle d'assiduité quotidien dans tous les parcours et pour tous les profils. Les absences doivent toutes être justifiées.

Compensation en master et obtention du diplôme

(D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

- (D) **La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.**

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivrés par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profils, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

- (D) La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

- (D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Le projet de création : L'étude de marché		3	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
L'étude de marché		-	1							
Application au projet de création		-	1							
UE2 Dossier juridique I		3	1							
Droit des sociétés et application projet		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Droit des contrats/protection juridique et application projet		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
UE3 Finance I		3	1							
Les solutions de financement et de garantie		-								
Les financements spécifiques		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Les réseaux et systèmes d'aide		-								
Les documents prévisionnels de synthèse		-								
UE4 Le positionnement stratégique		6	2							
Diagnostic stratégique de l'entreprise		-	1		1	Dossier individuel à rendre	A		CT	
Les orientations stratégiques		-	1		0.4	note de groupe Cette épreuve concerne également le cours "Les modalités de développement"	O	00:15	CT	
		-			0.6	examen individuel Cette épreuve concerne également le cours "Les modalités de développement"	E	02:00	CT	
		-	1							
Les modalités de développement		-	1							
UE5 et Approfondissement managérial international		3	1							
Stratégie d'internationalisation		-	1		0.6	Dossier collectif à rendre	A		CC	
		-			0.4	Somme de plusieurs petits exercices	A		CC	
UE6 Dossier juridique II		3	1							
Droit fiscal		-	1		1	Dossier collectif à rendre	A		CT	
Droit social		-	1		1	Cas pratique en groupe	A		CC	
Droit pénal		-								
UE7 Finance 2		3	1							
L'ingénierie financière en matière de développement		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Financements moyen/long termes et risques attachés		-								
Gestion de trésorerie		-								
UE8 La gestion du changement		3	1							
La posture de conseil et options de mise en œuvre		-	1		1	Cas pratiques en groupes + présentation orale	A		CT	
L'analyse du contexte du changement		-	1		1	Cas pratique	E	02:00	CT	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Le management du risque		-								
UE9 L'évaluation et la maîtrise de la performance de l'entreprise		3	1							
L'analyse des coûts, des marges et de la rentabilité		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
La mise en place et le suivi de contrôle analytique et budgétaire		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
L'élaboration et le suivi des indicateurs de performance		-								
S4		30								
UE10 L'organisation informatique		3	1							
Le diagnostic des besoins		-	1		1	Dossier en groupe à rendre	A		CT	
De la base de données numériques à l'utilisation de progiciels de gestion		-								
UE11 La gestion de la qualité		3	1		3	Dossier écrit en groupe	A		CT	
					1	Présentation orale en groupe Avec remise du support de présentation (PPT ou autre)	O	30:00	CT	
Les principes du management de la qualité		-	1							
Les systèmes de normes		-	1							
La prise en compte de la gestion de la qualité dans l'engagement stratégique		-	1							
UE 12 CLUE		3	1							
Anglais des affaires		-	1		0.4	Travaux effectués sur la plateforme gofluent Il s'agit d'une moyenne pondérée ainsi : Coefficient 5 parcours de formation assigné Coefficient 3 temps minimum imposé dans le programme Coefficient 2 taux réussite (activités libre choix)	A		CC	
					0.6	Participation orale	A		CC	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE13 Le projet de création		6	2							
Préparation/coaching/Élaboration du business model		-								
Soutenance du Business plan		-	1		1	Soutenance projet collectif	A		CT	
UE 14 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		15	5							
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Retour d'expérience		-								
Mémoire et soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-	1		0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Projet et accompagnement professionnel		-	1							

Document intermédiaire

Responsable(s) : Jessie Pallud

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) La présence en cours est obligatoire. En cas de plus de 3 absences non justifiées à une UE (cours ou TD) les jurys de semestres pourront diminuer jusqu'à 2 points la note de l'UE concernée.

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des étudiants (FC/AP) nous permettent d'assurer un contrôle d'assiduité quotidien dans tous les parcours et pour tous les profils. Les absences doivent toutes être justifiées.

Compensation en master et obtention du diplôme

(D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

- (D) **La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.**

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivrés par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer la mixité des provenances et la diversité des profils, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

- (D) La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

- (D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 1 Marketing de la donnée										
Business Intelligence		-	1		0.5	Quizz	E	00:30	CC	
					0.5	Travail individuel à rendre	A		CC	
Data Marketing		-	1		0.4	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
					0.6	Dossier écrit à rendre 80% soutenance orale 20%	A	00:20	CC	
UE 2 Management des technologies										
Digitalisation des organisations : enjeux stratégiques et managériaux		-	1		0.6	Travail de groupe (Dossier écrit 80% + oral 20%)	A	00:20	CC	
					0.4	Travail de groupe à présenter à l'oral	A	00:15	CC	
Droit de l'économie numérique		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Sécurité des systèmes d'information		-	1		1	Moyennes de plusieurs quizzes	A		CC	
UE 3 Communication digitale										
Publicité digitale		-	1		1	Travail de groupe à rendre	A		CC	
					0.5	Travail de groupe à rendre	A		CC	
Community management et médias sociaux		-	1		0.5	quiz individuel en ligne	E	00:30	CC	
UE 4 CLUE										
Anglais des affaires		-	1		0.4	Travaux effectués sur la plateforme gofluent Il s'agit d'une moyenne pondérée ainsi : Coefficient 5 parcours de formation assigné Coefficient 3 temps minimum imposé dans le programme Coefficient 2 taux réussite (activités libre choix)	A		CC	
					0.3	Interactions orales	O	01:00	CC	
					0.3	Rapport écrit individuel	A		CC	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
S4										
UE 5 E-business et commerce connecté										
Traffic management		-			0	Passage de la Certification Digital Active Pas de note mais remise du certificat obligatoire	A		CT	
Gestion d'un projet web / mobile		-	1		0.5	Présentation orale en groupe	A	00:20	CC	
					0.5	Quizz individuel	E	00:30	CC	
Technologies du web		-	1		0.5	Projet de groupe	A		CC	
					0.5	Quizz individuel	E	00:30	CC	
UE 6 Web marketing, gestion de la relation client et management international										
		6	2							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Comportement du consommateur en ligne		-	1		1	Présentation orale en groupe	A	00:20	CC	
Projet collectif		-								
Tendances digitales internationales		-								
UE7 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		15	5							
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Retour d'expérience et co-formation		-								
Mémoire et soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								

Document intermédiaire

Responsable(s) : Laurence Viale

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- La présence en cours est obligatoire. En cas de plus de 3 absences non justifiées à une UE (cours ou TD) les jurys de semestres pourront diminuer jusqu'à 2 points la note de l'UE concernée.

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des étudiants (FC/AP) nous permettent d'assurer un contrôle d'assiduité quotidien dans tous les parcours et pour tous les profils. Les absences doivent toutes être justifiées.

Compensation en master et obtention du diplôme

(D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

- (D) **La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.**

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivrés par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profils, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

- (D) La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

- (D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Environnement économique		3	1							
Économie Managériale		-	1		1	Travail individuel à rendre	A		CT	
UE2 Environnement juridique		6	2							
Droit des affaires		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Droit du travail		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Droit fiscal		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
UE3 Management comptable et financier		6	2							
Comptabilité générale		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Finance d'entreprise		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
UE4 Marketing opérationnel et stratégique		3	1							
Marketing opérationnel et stratégique		-	1		1	Travail en groupe à rendre	A		CT	
Gestion commerciale		-								
UE5 Management des opérations et processus d'information		6	2							
Analyse de données appliquée à la gestion		-	1		1	Epreuve écrite sur PC	E	02:00	CT	
Gestion des achats et négociation		-	1		1	Devoir écrit en groupe à rendre	A		CC	
Gestion de projets		-								
Système d'information		-								
UE6 Management des ressources humaines		6	2							
Gestion des ressources humaines		-	1		0.66	Etude de cas en groupe	A	03:00	CT	
					0.33	Examen en auto-formation sur une période définie 5 modules à passer au total (GRH, CHSCT, prévention et santé et RPS). Une pondération sera établie sur la valeur finale des 5 notes intermédiaires pour obtenir une note /20.	A		CC	
Intervention d'un professionnel RH		-								
Management d'équipe		-								
Semestre 4										
UE7 Management stratégique		3	1							
Stratégie et organisation		-	1		1	Etude de cas en groupe	A		CT	
Gestion du changement		-	1		1	Travail collectif à rendre Sous forme de fiche de lecture d'un article	A		CC	
UE8 Management des systèmes de contrôle et outils de gestion		6	2							
Contrôle de gestion et comptabilité analytique		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
					1	Etude de cas	A		CC	
Gestion de production		-	1		1	Travail individuel à rendre	A		CT	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Jeu de simulation		-	1		1	Travail en groupe Présence obligatoire sur toute la durée du jeu (4 journées)	A	33:00	CT	
Développement personnel		-								
Retour d'expérience (séminaires professionnels)		-	1		1	Travail en groupe à rendre	A		CC	
UE 10 CLUE		3	1							
Anglais des affaires		-	1		1	Travaux effectués sur la plateforme gofluent Il s'agit d'une moyenne pondérée ainsi : Coefficient 5 parcours de formation assigné Coefficient 3 temps minimum imposé dans le programme Coefficient 2 taux réussite (activités libre choix)	A		CC	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE11 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		12	4							
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Mémoire et soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé en groupe et soutenance orale en groupe	O	01:00	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								

Document interne

Responsable(s) : Aline Pereira Pündrich

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) La présence en cours est obligatoire. En cas de plus de 3 absences non justifiées à une UE (cours ou TD) les jurys de semestres pourront diminuer jusqu'à 2 points la note de l'UE concernée.

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des étudiants (FC/AP) nous permettent d'assurer un contrôle d'assiduité quotidien dans tous les parcours et pour tous les profils. Les absences doivent toutes être justifiées.

Compensation en master et obtention du diplôme

- (D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

- (D) **La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.**

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivrés par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profils, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

- (D) La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

- (D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Environnement économique		3	1							
Économie Managériale		-	0.7		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Introduction au management et à la théorie des organisations		-	0.3		0.5	travail en groupe écrit	A		CC	
					0.5	quizz individuel	E	01:00	CT	
UE2 Environnement Juridique		6	2							
Droit des affaires		-	0.4		1	Epreuve écrite	E	00:30	CT	
Droit du travail		-	0.3		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Droit fiscal		-	0.3		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
UE3 Management comptable et financier		6	2							
Comptabilité générale		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
Finance d'entreprise		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
UE4 Marketing opérationnel et stratégique		3	1							
Marketing opérationnel et stratégique		-	1		1	Etude de cas en groupe	A		CT	
UE5 Management des opérations et processus d'information		6	2							
Gestion de la chaîne de valeur		-	1.5		0.5	Epreuve sur PC	E	02:00	CT	
					0.25	Etude de cas en individuel	A		CC	
					0.25	Dossier en groupe à rendre	A		CC	
Gestion de projet		-								
Informatique		-	1		1	Epreuve écrite sur PC	E	01:30	CT	
UE6 Management des ressources humaines		6	2							
Gestion des ressources humaines		-	1.5		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Management des connaissances		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
Semestre 4										
UE7 Management stratégique		3	1							
Stratégie		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
UE8 Management des systèmes de contrôle et outils de gestion		6	2							
Contrôle de gestion		-	1.5		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Analyse de données appliquée à la gestion		-	1		1	Epreuve écrite sur PC	E	02:00	CT	
UE9 Développement des aptitudes managériales		6	2							
Jeu de simulation		-	1		1	Travail en groupe - présence obligatoire sur la semaine dédiée	A	24:00	CT	
Développement personnel		-								
Projet dans le milieu		-	1		1	Soutenance projet en groupe	O	01:00	CT	
UE 10 CLUE		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Anglais des affaires		-	1		0.5	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
					0.5	Participation orale	A		CC	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE11 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		12	4							
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Mission en entreprise - mémoire et soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								

Document interne

Modalités d'Evaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2022/2023

Ecole de management Strasbourg (EM)

Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : Relecture

Modèle : A

Date : 07/09/2022

Règles standards : Avec

Références : Sans

Formation

Dates de validation

M2 Management et administration des entreprises -Entrepreneuriat	Conseil de composante : 04/04/2022	CFVU : Non
M2 Management et administration des entreprises - Ingénieur Manager Alsacetechn	Conseil de composante : 04/04/2022	CFVU : Non
M2 Management et administration des entreprises- Management des organisations de santé et médico-social	Conseil de composante : 04/04/2022	CFVU : Non
M2 Management et administration des entreprises - Management du tourisme	Conseil de composante : 04/04/2022	CFVU : Non
M2 Management - European Management Studies	Conseil de composante : 04/04/2022	CFVU : Non
M2 Management - Gestion des ressources humaines FC/AP	Conseil de composante : 04/04/2022	CFVU : Non
M2 Management - Ingénierie d'affaires	Conseil de composante : 04/04/2022	CFVU : Non
M2 Management - Ingénierie d'affaires délocalisé à Alger	Conseil de composante : 04/04/2022	CFVU : Non
M2 Management - Marketing et écoute des marchés	Conseil de composante : 04/04/2022	CFVU : Non
M2 Management - Marketing et gestion d'évènements	Conseil de composante : 04/04/2022	CFVU : Non
M2 Management - Supply chain management	Conseil de composante : 04/04/2022	CFVU : Non
M2 MOS RABAT	Conseil de composante : Non	CFVU : Non

MASTER

Règles applicables à tous les diplômes MASTER sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 0

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 11

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Dérogations : 0

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Modalités d'accès et de progression en master

L'accès en première année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil déterminées par le conseil d'administration sur proposition de la CFVU. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission pédagogique ou du jury compétent.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

Dérogations : 0

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

Dérogations : 0

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 0

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

Dérogations : 0

Mémoire de recherche ou rapport de stage en master

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté doit comporter au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Dérogations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

Compensation en master et obtention du diplôme

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles.

Dérogations : 0

Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : les notes des semestres du Master ne se compensent pas entre elles.

Dérogations : 10

Additionnels : 1

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale

La moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

Dérogations : 10

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Dérogations : 0

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres du Master. Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Dérogations : 11

La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans pondération des semestres.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes MASTER en régime CC/CT

Session de rattrapage

Une session de rattrapage peut être organisée.

La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Dérogations : 11

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée dans les conditions suivantes.

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Il doit en faire la demande auprès de son service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants son accession à ce profil spécifique. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu, une épreuve de substitution est prévue dans le règlement des examens.
- une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable.

Dérogations : 0

Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Dérogations : 0

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Dérogations : 0

Document Intermédiaire

Responsable(s) : Odile Paulus

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- La présence en cours est obligatoire. En cas de plus de 3 absences non justifiées à une UE (cours ou TD) les jurys de semestres pourront diminuer jusqu'à 2 points la note de l'UE concernée.

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des étudiants (FC/AP) nous permettent d'assurer un contrôle d'assiduité quotidien dans tous les parcours et pour tous les profils. Les absences doivent toutes être justifiées.

Compensation en master et obtention du diplôme

(D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

- (D) **La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.**

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivrés par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profils, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

- (D) La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

- (D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Fondamentaux		9	3							
Veille et analyse de marché		-	1		1	Présentation orale en groupe	A		CC	
Méthodologie de l'analyse en Marketing		-	1		1	Travail en groupe à rendre	A		CC	
Fondamentaux de finance		-	1		0.75	Quiz final	E	02:00	CT	
					0.25	Moyenne de 4 Quiz	A		CC	
Analyse financière		-	1		0.25	Etude de cas en groupe	A		CC	
					0.75	Epreuve finale : Un écrit individuel d'1 heure + une étude de cas finale en groupe à rendre	E	01:00	CT	
UE2 Finance 2		6	2							
Gestion de trésorerie		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Financements à la création		-								
Contrôle de gestion		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
UE 3 Droit 2		3	1							
Droit fiscal		-	0.7		1	Dossier collectif à rendre	A		CT	
Droit social		-	0.3		1	Cas pratique en groupe	A		CC	
Droit pénal		-								
UE4 Approfondissement managérial international		3	1							
Stratégie d'internationalisation		-	1		0.6	Dossier collectif à rendre	A		CC	
					0.4	Somme de plusieurs petits exercices	A		CC	
UE5 Marketing entrepreneurial 2		3	1							
Outils et concepts de Marketing appliqués au projet entrepreneurial		-	1		1	Dossier à rendre en groupe	A		CT	
Communication		-	1		1	Epreuve individuelle	E	04:00	CT	
UE6 Stratégie 2		6	2							
Méthodologie et pilotage de projet		-	1		1	Dossier en groupe à rendre	A		CC	
Reprise d'entreprise et entreprise familiale		-								
Semestre 4										
UE7 Propédeutique élaboration Business Plan		3	1							
Créativité et génération d'opportunités		-	1		1	Dossier collectif à rendre	A		CC	
Business Plan et Business Model		-								
Introduction au Lean start up		-	1		1	Travail de groupe	A		CC	
UE8 Le projet de création		12	4							
Essais		-	0.5		1	Essai individuel à rendre	A		CC	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
					1	Soutenance projet	O	00:30	CT	
UE 9 CLUE		3	1							
Anglais des affaires		-	1		0.4	Travaux effectués sur la plateforme gofluent Il s'agit d'une moyenne pondérée ainsi : Coefficient 5 parcours de formation assigné Coefficient 3 temps minimum imposé dans le programme Coefficient 2 taux réussite (activités libre choix)	A		CC	
					0.6	Participation orale	A		CC	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE10 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		12	4							
Méthodologie - initiation à la recherche Mémoire		-								
Mission en entreprise - soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								

Document intermédiaire

Responsable(s) : Jean-Philippe Bootz

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) La présence en cours est obligatoire. En cas de plus de 3 absences non justifiées à une UE (cours ou TD) les jurys de semestres pourront diminuer jusqu'à 2 points la note de l'UE concernée.

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des étudiants (FC/AP) nous permettent d'assurer un contrôle d'assiduité quotidien dans tous les parcours et pour tous les profils. Les absences doivent toutes être justifiées.

Compensation en master et obtention du diplôme

- (D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

- (D) **La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.**

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivrés par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profils, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

- (D) La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

- (D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Environnement économique		3	1							
Économie Managériale		-	0.7		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Introduction au management et à la théorie des organisations		-	0.3		0.5	1 travail en groupe écrit	A		CC	
					0.5	1 quizz individuel	E	01:00	CT	
UE2 Environnement juridique		6	2							
Droit des affaires		-	0.4		1	Epreuve écrite	E	00:30	CT	
Droit du travail		-	0.3		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Droit fiscal		-	0.3		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
UE3 Management comptable et financier		6	2							
Comptabilité générale		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Finance d'entreprise		-	1		0.5	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
					0.5	Présentation orale en groupe	O	00:30	CC	
UE4 Marketing opérationnel et stratégique		3	1							
Marketing opérationnel et stratégique		-	1		0.5	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
					0.5	Travail en groupe à rendre	A		CC	
UE5 Management des opérations et processus d'information		6	2							
Gestion de chaîne de valeur		-	1.5		0.5	Epreuve sur PC	E	02:00	CT	
					0.25	Etude de cas individuel	A		CC	
					0.25	Dossier en groupe à rendre	A		CC	
Gestion de projet		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Informatique		-	1		1	Epreuve écrite sur PC	E	01:30	CT	
UE6 Management des ressources humaines		6	2							
Gestion des ressources humaines		-	1.5		0.5	Travail en groupe à rendre	A		CC	
					0.5	1 Essai individuel à rendre	A		CC	
Management des connaissances		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
Semestre 4										
UE7 Management stratégique		3	1							
Stratégie		-	1		1	Exposés oraux en groupe	A		CC	
UE8 Management des systèmes de contrôle et outils de gestion		6	2							
Management control		-	1.5		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Outils d'aides à la décision		-	1		0.5	Présentation orale en groupe	O	00:30	CC	
					0.5	QCM individuel	A		CC	
UE9 Développement des aptitudes managériales		6	2							
Jeu de simulation		-	1		1	Travail en groupe - Présence obligatoire sur la semaine dédiée	A	24:00	CT	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 10 CLUE		3	1							
Anglais des affaires		-	1		0.5	Travaux effectués sur la plateforme gofluent Il s'agit d'une moyenne pondérée ainsi : Coefficient 5 parcours de formation assigné Coefficient 3 temps minimum imposé dans le programme Coefficient 2 taux réussite (activités libre choix)	A		CC	
					0.5	Participation orale	A		CC	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE11 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		12	4							
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Mission en entreprise - mémoire et soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								

Document interne

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) La présence en cours est obligatoire. En cas de plus de 3 absences non justifiées à une UE (cours ou TD) les jurys de semestres pourront diminuer jusqu'à 2 points la note de l'UE concernée.

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des étudiants (FC/AP) nous permettent d'assurer un contrôle d'assiduité quotidien dans tous les parcours et pour tous les profils. Les absences doivent toutes être justifiées.

Compensation en master et obtention du diplôme

- (D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

- (D) **La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.**

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivrés par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profils, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

- (D) La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

- (D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Enjeux Stratégiques et Marketing		12	4							
Enjeux et évolutions du secteur de la santé		-								
Éthique et management dans la santé		-	1		1	Dossier de groupe	A		CC	
Stratégie et pilotage d'établissement		-	2		2	Dossier de groupe	A		CC	
Marketing des établissements		-	2		2	Dossier de groupe	A		CC	
UE 2 Enjeux économiques et financiers		12	4							
Management de la performance et contrôle de gestion		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Management financier et budgétaire		-	1		1	Epreuve écrite	E	03:00	CT	
UE 3 Management de projet		6	2							
Lean Management		-	1		1	Dossier de groupe	A		CC	
Gestion de projet		-	1		1	Dossier de groupe	A		CC	
Gestion des flux		-								
Semestre 4										
UE 4 Management des processus		6	2							
Management des systèmes d'information		-	1		1	Dossier de groupe	A		CC	
Management de la qualité dans les établissements sanitaires		-	1		1	Dossier de groupe	A		CC	
Management de la qualité dans les établissements médico-sociaux		-	1		1	Dossier de groupe	A		CC	
UE 5 Management des acteurs		9	3							
Leadership et comportement organisationnel		-	1		1	Dossier de groupe	A		CC	
Droit social		-								
Dialogue social		-								
Management et conduite du changement		-	1		1	Dossier individuel	A		CC	
Négociation/gestion de conflits		-	1		1	Dossier individuel	A		CC	
Management d'équipe		-								
UE 6 CLUE		3	1							
Anglais des affaires		-	1		1	Travaux effectués sur la plateforme gofluent Il s'agit d'une moyenne pondérée ainsi : Coefficient 5 parcours de formation assigné Coefficient 3 temps minimum imposé dans le programme Coefficient 2 taux réussite (activités libre choix)	A		CC	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE 7 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		12	4							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Mémoire -soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								

Document intermédiaire

Responsable(s) : Coralie Haller

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) La présence en cours est obligatoire. En cas de plus de 3 absences non justifiées à une UE (cours ou TD) les jurys de semestres pourront diminuer jusqu'à 2 points la note de l'UE concernée.

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des étudiants (FC/AP) nous permettent d'assurer un contrôle d'assiduité quotidien dans tous les parcours et pour tous les profils. Les absences doivent toutes être justifiées.

Compensation en master et obtention du diplôme

- (D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

- (D) **La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.**

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivrés par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profils, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

- (D) La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

- (D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Environnement métier		12	4							
Parties prenantes de l'offre touristique		-								
Management en hôtellerie-restauration		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Territoires et produits touristiques		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Achat dans l'industrie du Tourisme		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CC	
UE 2 Environnement juridique, humain et financier		3	1							
Droit du tourisme		-								
Gestion des Ressources Humaines en tourisme		-	1		1	Présentation de groupe	A	00:20	CC	
Contrôle de Gestion appliqué au tourisme		-	1		0.5	Présentation orale en groupe	A	00:20	CC	
					0.5	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
UE 3 Environnement marketing et commercial		9	3							
Expérience de services touristiques		-	1		0.4	Présentation de groupe	A	00:20	CC	
					0.6	Rapport individuel	A		CC	
Techniques de négociation		-								
Plan Marketing appliqué au tourisme		-	1		1	Plan marketing en groupe (sous format ppt)	A		CT	
UE 4 Nouvelles technologies de l'information et de la communication		6	2							
E-marketing		-	1		1	Présentation de groupe	A	00:20	CC	
Systèmes d'information touristiques		-	1		1	Dossier de groupe	A		CC	
GRC et marketing direct		-	1		0.5	Travail de groupe à rendre	A		CC	
					0.5	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Tourism management		-								
S4 Tourisme management		30								
UE 5 Management de l'industrie touristique		9	3							
Contemporary Issues in Tourism		-	1		0.4	Présentation de groupe	A	00:20	CC	
					0.6	Evaluation écrite individuelle	A		CC	
Entrepreneurship in Tourism Industry		-	1		0.4	Présentation de groupe	A	00:20	CC	
					0.6	Rapports individuels	A		CC	
Strategy for tourism businesses		-	1		0.25	Participation individuelle	A		CT	
					0.3	Travail en groupe à rendre	A		CT	
					0.45	QCM	E	00:30	CC	
UE 6 Marketing des services, communication et gestion d'événements		6	2							
Marketing des services appliqué au tourisme		-	1		1	Etude de cas : dossier individuel	A		CC	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
					0.3	Travail de groupe	A		CC	
Communication de Gestion de crises		-	1		1	Présentation orale individuelle	A	00:25	CC	
UE 7 CLUE		3	1							
Anglais des affaires		-	1		0.5	Travail individuel sur plateforme GoFluent Il s'agit d'une moyenne pondérée ainsi : Coefficient 5 parcours de formation assigné Coefficient 3 temps minimum imposé dans le programme Coefficient 2 taux réussite (activités libre choix)	A		CC	
					0.25	Présentation orale	A	01:00	CC	
					0.25	Participation orale	A		CC	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE 8 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		12	4		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Coaching Mémoire		-								
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								
Onsite Training Day		-								
Wine management		-								
S4 Wine management		30								
UE 5 International Wine Marketing and Management		6	3							
Global Wine Markets		-	1		0.15	Présentation de groupe intermédiaire	A	00:10	CC	
					0.25	Présentation de groupe finale	A	00:20	CC	
					0.6	Examen écrit	E	01:00	CT	
Learning Discoveries in wine marketing		-	1		0.3	Présentation de groupe	A	00:20	CC	
					0.5	Rapport de groupe	A		CC	
					0.2	Participation et lecture individuelle	A		CC	
UE 6 Wine Tourism		9	2							
New Directions in Wine Business, Wine Tourism		-	1		0.1	Participation (5%) lectures individuelles (5%)	A		CC	
					0.4	Présentation de groupe	A	00:20	CC	
					0.5	Rapport individuel	A		CC	
Innovations and technological developments in wine tourism		-	1		0.1	Participation (5%) lectures individuelles (5%)	A		CC	
					0.4	Présentation de groupe	A	00:20	CC	
					0.5	Rapport individuel	A		CC	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
					0.5	Rapport individuel	A		CC	
					0.1	Participation (5%) lectures individuelles (5%)	A		CC	
UE 7 CLUE		3	1							
Anglais des affaires		-	1		0.5	Travail individuel sur plateforme GoFluent Il s'agit d'une moyenne pondérée ainsi : Coefficient 5 parcours de formation assigné Coefficient 3 temps minimum imposé dans le programme Coefficient 2 taux réussite (activités libre choix)	A		CC	
					0.25	Présentation orale	A	01:00	CC	
					0.25	Participation orale	A		CC	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE 8 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		12	4		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Coaching Mémoire		-								
Onsite Training Day		-								
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								

Document interne protégé

Responsable(s) : Enrico Prinz

Déroptions et alinéas additionnels

Assiduité

La présence en cours est obligatoire. En cas de plus de 3 absences non justifiées à une UE (cours ou TD) les jurys de semestres pourront diminuer jusqu'à 2 points la note de l'UE concernée.

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des étudiants (FC/AP) nous permettent d'assurer un contrôle d'assiduité quotidien dans tous les parcours et pour tous les profils. Les absences doivent toutes être justifiées.

Compensation en master et obtention du diplôme

(D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

(D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Management comptable et financier		9	3							
Comptabilité financière		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Contrôle de gestion		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Finance d'entreprise		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
UE2 Management international		9	3							
Change management et gestion de projet		-	1		1	Travail en groupe Dossier écrit en groupe (75%) + présentation orale en groupe (25%)	A		CC	
Défis du management transfrontalier		-	1		1	Dossier en groupe à rendre	A		CT	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE3 Management commercial et des équipes		6	2							
Management des ressources humaines		-	1		1	Dossier en groupe à rendre + présentation orale Dossier écrit en groupe à rendre (75%) + présentation orale (25%)	A	00:30	CC	
Marketing et politique de distribution		-	1		0.1	Auto évaluation	A		CC	
					0.9	Dossier en groupe à rendre + présentation orale Dossier écrit en groupe à rendre (75%) + présentation orale (15%)	A	00:30	CC	
Négociation commerciale		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
UE4 Environnement de l'entreprise		6	2							
Droit des affaires comparé		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
Macroéconomie		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Transformation numérique du monde économique		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
S4		30								
UE5 Digitalisation, entrepreneuriat et innovation		9	3							
Corporate information systems & big data management		-	1		1	Travail en groupe Dossier écrit en groupe (75%) + présentation orale en groupe (25%)	A		CC	
Entrepreneuriat		-	1		1	Travail en groupe Dossier écrit en groupe (75%) + présentation orale 20 minutes, en groupe (25%)	A		CC	
Innovation et gestion des connaissances		-	1		1	Dossier écrit individuel	A		CC	
Outils bureautiques		-	1		1	Dossier en groupe à rendre	A		CC	
UE 6 CLUE		6	2							
Anglais des affaires		-	1		0.67	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
					0.33	Participation orale	A		CC	
Allemand/français des affaires		-	1		0.33	Evaluation individuelle orale	A		CC	
					0.67	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE 7 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		15	5							
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Mission en entreprise - Mémoire -soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								

Responsable(s) : Pia Imbs

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) La présence en cours est obligatoire. En cas de plus de 3 absences non justifiées à une UE (cours ou TD) les jurys de semestres pourront diminuer jusqu'à 2 points la note de l'UE concernée.

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des étudiants (FC/AP) nous permettent d'assurer un contrôle d'assiduité quotidien dans tous les parcours et pour tous les profils. Les absences doivent toutes être justifiées.

Compensation en master et obtention du diplôme

- (D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

- (D) **La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.**

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivrés par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profils, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

- (D) La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

- (D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Pilotage et responsabilité sociale		6	2							
Management public des Ressources Humaines		-								
Management stratégique des RH et audit social		-								
Politique générale de l'entreprise		-	1		1	Etude de cas individuelle	A		CT	
Responsabilité sociale dans l'entreprise		-								
UE2 Missions et fondements de la GRH		6	2							
Administration du personnel		-								
Management du changement		-								
Principes de la GRH		-	1		1	Etude de cas individuelle	A		CT	
Psychologie des organisations et management		-								
UE3 Droit du travail		3	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Droit du travail 1		-								
UE4 Pratique de management et gestion des relations sociales		9	3							
Psychologie de la personnalité		-	1		1	Exposé oral collectif	A		CT	
Outil d'évaluation du personnel		-								
Négociations conflictuelles et méthode d'évaluation		-								
UE5 Outils d'intégration dans l'entreprise		6	2							
Amélioration des conditions de travail		-								
Politiques et pratiques de recrutement		-								
Stratégie de formation		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
S4		30								
UE6 Droit du travail		3	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Droit du travail 2		-								
UE7 Gestion de la mobilité		3	1							
Évaluation et gestion des carrières		-								
GPEC		-	1		1	Dossier individuel à rendre	A		CT	
Mise en œuvre d'un plan social		-								
UE8 Outils de développement RH		3	1							
Politique de rémunération		-	1		1	Etude de cas en groupe	A		CT	
Système d'information RH		-								
UE9 CLUE et Approfondissement managérial international		6	2							
Gestion internationale des RH		-								
Management interculturel		-								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
					0.6	Epreuve écrite (50%) + Participation orale (50%)	A		CC	
Management international des RH		-	1		1	Etude de cas + présentation orale	A		CT	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE10 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		15	5							
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Méthodes d'enquêtes, orientation qualitative		-								
Retour d'expérience		-								
Mission en entreprise - Mémoire -soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								

Document interne

Responsable(s) : Sihem Dekhili

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- La présence en cours est obligatoire. En cas de plus de 3 absences non justifiées à une UE (cours ou TD) les jurys de semestres pourront diminuer jusqu'à 2 points la note de l'UE concernée.

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des étudiants (FC/AP) nous permettent d'assurer un contrôle d'assiduité quotidien dans tous les parcours et pour tous les profils. Les absences doivent toutes être justifiées.

Compensation en master et obtention du diplôme

- (D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

- (D) **La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.**

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivrés par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profils, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

- La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

- (D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Méthodologie de la gestion de projet		12	4							
Concevoir un projet		-	1		1	Travail de groupe à rendre	A		CT	
Délimiter et évaluer un projet		-								
Conduire et contrôler un projet		-								
Veille et intelligence économique		-								
UE2 Environnement économique et financier		3	1							
Évaluation et suivi du coût d'un projet		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
Rentabilité et choix d'investissement		-								
UE3 Environnement marketing et commercial		9	3							
Concepts de base du marketing		-								
Marketing industriel		-	0.5		1	Epreuve écrite	E	00:45	CT	
Politique commerciale de l'entreprise		-	0.5		1	Epreuve écrite	E	00:45	CT	
Négocier le projet		-								
Management et stratégie commerciale		-								
UE4 Dimension managériale et comportementale		6	2							
Constituer et animer l'équipe projet		-								
Conduire le changement organisationnel lié au projet		-	1		1	Etude de cas	A		CT	
Repérer et explorer ses forces et faiblesses		-								
Présenter et argumenter le projet		-								
Motivation et implication -style de management		-								
S4										
UE5 Dynamique de projet		6	2							
Missions et compétences de l'ingénieur d'affaires		-								
La stratégie d'entreprise et ses principaux outils		-								
Supply chain management		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
UE6 Environnement juridique		3	1							
L'entreprise et les contrats		-	0.75		1	Epreuve écrite	E	01:20	CT	
Le droit du travail, les sources du droit du travail		-	0.25		1	Epreuve écrite	E	00:40	CT	
UE7 CLUE et Approfondissement managérial international		6	2							
Anglais des affaires		-	1		0.4	Travaux effectués sur la plateforme gofluent Il s'agit d'une moyenne pondérée ainsi : Coefficient 5 parcours de formation assigné Coefficient 3 temps minimum imposé dans le programme Coefficient 2 taux réussite (activités libre choix)	A		CC	
					0.6	Evaluation présentiel : écrit (50%) + participation orale (50%)	A		CC	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Marketing et Management international		-			1	Epreuve écrite	E	01:00	CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE8 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		15	5							
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Communication et prise de parole en public		-								
Mission en entreprise - Mémoire -soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								

Document intermédiaire

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) La présence en cours est obligatoire. En cas de plus de 3 absences non justifiées à une UE (cours ou TD) les jurys de semestres pourront diminuer jusqu'à 2 points la note de l'UE concernée.

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des étudiants (FC/AP) nous permettent d'assurer un contrôle d'assiduité quotidien dans tous les parcours et pour tous les profils. Les absences doivent toutes être justifiées.

Calcul de la moyenne générale

- (D) La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivrés par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profils, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

- (D) La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

- (D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Compensation en master et obtention du diplôme

- (A) Au niveau des deux semestres d'une même année d'étude, les notes des semestres se compensent entre elles.
Au niveau du diplôme, les notes des années de master ne se compensent pas entre elles.

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Méthodologie de la gestion de projet		12	4							
Concevoir un projet		-	1		1	Travail de groupe à rendre	A		CT	
Délimiter et évaluer un projet		-								
Conduire et contrôler un projet		-								
Gestion de production		-								
UE2 Environnement économique et financier		3	1							
Évaluation et suivi du coût d'un projet		-			1	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
Rentabilité et choix d'investissement		-								
UE3 Environnement marketing et commercial		9	3							
Concepts de base du marketing		-								
Marketing industriel		-	0.5		1	Epreuve écrite	E	00:45	CT	
Politique commerciale de l'entreprise		-	0.5		1	Epreuve écrite	E	00:45	CT	
Négocier le projet		-								
Management et stratégie commerciale		-								
UE4 Dimension managériale et comportementale		6	2							
Constituer et animer l'équipe projet		-								
Conduire le changement organisationnel lié au projet		-	1		1	Etude de cas	A		CT	
Repérer et explorer ses forces et faiblesses		-								
Présenter et argumenter le projet		-								
Motivation et implication - style de management		-								
S4										
UE5 Dynamique de projet		6	2							
Missions et compétences de l'ingénieur d'affaires		-								
La stratégie d'entreprise et ses principaux outils		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
Veille et intelligence économique		-								
Gestion de projets et système d'information		-								
UE6 Environnement juridique		3	1							
L'entreprise et les contrats		-	0.75		1	Epreuve écrite	E	01:20	CT	
Le droit du travail, les sources du droit du travail		-	0.25		1	Epreuve écrite	E	00:40	CT	
UE 7 CLUE et Approfondissement managérial international		6	2							
Anglais des affaires		-	2		1	Présentation orale	A	00:20	CC	
				1	Dossier à rendre	A		CC		
Management international		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Management interculturel : Intégrer les spécificités culturelle		-								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-								
Visite Institution européenne		-								
UE 8 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		15	5							
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Projet et accompagnement professionnel		-								
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Communication et prise de parole en public		-								
Mission en entreprise - Mémoire - soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	

Document intermédiaire

Responsable(s) : Agnès Luchesi (Walser)

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- La présence en cours est obligatoire. En cas de plus de 3 absences non justifiées à une UE (cours ou TD) les jurys de semestres pourront diminuer jusqu'à 2 points la note de l'UE concernée.

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des étudiants (FC/AP) nous permettent d'assurer un contrôle d'assiduité quotidien dans tous les parcours et pour tous les profils. Les absences doivent toutes être justifiées.

Compensation en master et obtention du diplôme

- (D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

- (D) **La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.**

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivrés par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profils, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

- (D) La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : !

Session de rattrapage

- (D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 : De la stratégie d'entreprise à la stratégie marketing		9	3							
Coaching individuel et pilotage collectif		-								
Plan marketing et stratégie commerciale		-	1		1	Etude de cas collective à rendre + présentation orale	A		CC	
Stratégie de la relation avec le client		-								
Stratégie d'entreprise		-								
UE 2 Management des produits, de la marque et des prix		6	2							
Management des produits et interculturalité		-	1		1	Dossier collectif + présentation orale Epreuve commune pour : "brand management" et "Management des produits et interculturalité" : Dossier collectif à rendre + présentation orale en visio	A		CC	
Brand Management		-								
Management des prix		-	1		1	Cas collectif à rendre + QCM individuel	A		CC	
UE 3 Management de la communication, de la distribution		6	2							
Politique de la communication : théories et modèles		-	1		1	Epreuve commune pour : "Politique de la communication" : Dossier collectif à rendre	A		CC	
Politique de communication et publicité		-								
Politique de distribution : enjeux et circuits		-	1		1	Epreuve écrite individuelle	E	01:00	CT	
Distribution omnicanal		-								
UE 4 Management commercial et E-marketing		9	3							
Management commercial		-	1		1	Dossier collectif à rendre	A		CC	
E - Marketing		-	1		1	Epreuve écrite individuelle	E	01:00	CT	
S4										
UE 5 Spécificités sectorielles		3	1							
Marketing des services		-								
Marketing industriel et BtoB		-	1		1	Dossier collectif à rendre + présentation orale	A		CT	
UE 6 Études et information marketing		3	1							
Consumer behavior		-	1		1	Epreuve écrite individuelle	E	02:00	CT	
Études marketing : méthodes et outils		-	1		1	Epreuve écrite individuelle	E	01:30	CT	
Methodes qualitatives et créativité		-								
Analyse des données Marketing		-	1		0.5	Quizz (20%) + travail en groupe (30%)	A		CC	
					0.5	Epreuve individuelle écrite	E	02:00	CT	
UE 7 Outils d'aide à la décision		3	1							
Processus de décision Mkt/ commercial		-	1		1	Dossier collectif à rendre	A		CC	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Gestion financière		-	1		1	Epreuve écrite individuelle	E	01:00	CT	
UE 8 CLUE et Approfondissement managérial international		6	2							
Anglais des affaires		-	1		0.5	Toiec Blanc	A		CC	
					0.5	Evaluation présentiel : écrit (50%) + participation orale (50%)	A		CC	
International Marketing management		-	1		1	Epreuve écrite individuelle	E	01:00	CC	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE 9 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		15	5							
Méthodologie de la recherche, mémoire et soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	01:00	CT	
Retour d'expérience -Challenges/ missions entreprises		-								
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								

Document interne

Responsable(s) : Sylvie Hertrich

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) La présence en cours est obligatoire. En cas de plus de 3 absences non justifiées à une UE (cours ou TD) les jurys de semestres pourront diminuer jusqu'à 2 points la note de l'UE concernée.

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des étudiants (FC/AP) nous permettent d'assurer un contrôle d'assiduité quotidien dans tous les parcours et pour tous les profils. Les absences doivent toutes être justifiées.

Compensation en master et obtention du diplôme

- (D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

- (D) **La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.**

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivrés par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profils, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

- (D) La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

- (D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 : Le plan marketing		6	2		1	Travail écrit individuel à rendre	A		CT	
Marketing Analytique		-	1							
Marketing Stratégique		-	1							
Marketing Opérationnel		-	1							
Elaborer un plan marketing		-	1							
UE2 : Leadership et management		6	2		0.3	Ecrit en groupe à rendre	A		CC	
Négociation : concepts		-	1		0.7	Oral individuel	A	00:10	CC	
Négociation : mise en situation		-	1							
Gestion du stress		-	1							
Développement personnel		-	1							
UE 3 : De la communication au e-marketing		6	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Politique de communication		-	1							
E-Marketing		-	1							
Marketing digital		-	1							
Co-formation		-	1							
UE 4 : Le marché événementiel		6	2		1	Présentation orale individuelle	A	00:20	CT	
MICE : Meeting, incentives, conferences, events		-	1							
Les prestations de service dans l'événementiel		-	1							
Cas réels d'entreprises		-	1							
UE 5 : Conception d'un événement		6	2		1	Dossier en groupe à rendre	A		CT	
L'agence événementielle		-	1							
L'événementiel, une communication sans limites		-	1							
Création et conception		-	1							
Co-formation		-								
S4										
UE 6 : Management de projets événementiels		3	1		0.5	Ecrit en groupe à rendre	A		CC	
La gestion de projet		-	1		0.5	Oral individuel	A	00:10	CC	
Planification d'un événement		-	1							
Présentation des projets		-	1							
UE 7 : Typologies des événements		3	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Événements culturels		-	1							
Événements corporate		-	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Évènements territoriaux		-	1							
UE 8 : Évènements et réglementation		3	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Assurances et sécurités des personnes		-	1							
Déclarations et demandes d'autorisation		-	1							
Qualité et indicateurs		-	1							
UE 9 CLUE et Approfondissement managérial international		6	2							
Anglais des affaires		-	1		1	Travaux effectués sur la plateforme Gofluent Il s'agit d'une moyenne pondérée ainsi : Coefficient 5 parcours de formation assigné Coefficient 3 temps minimum imposé dans le programme Coefficient 2 taux réussite (activités libre choix)	A		CC	
New perspective in Entrepreneurship		-	1		1	Dossier en groupe à rendre	A		CC	
Management interculturel		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	
UE 10 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		15	5							
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Co formation		-								
Retour et partage d'expérience		-								
Mémoire et soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance	O	01:00	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								

Document Interne

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) La présence en cours est obligatoire. En cas de plus de 3 absences non justifiées à une UE (cours ou TD) les jurys de semestres pourront diminuer jusqu'à 2 points la note de l'UE concernée.

Motif de la dérogation : Les profils spécifiques des étudiants (FC/AP) nous permettent d'assurer un contrôle d'assiduité quotidien dans tous les parcours et pour tous les profils. Les absences doivent toutes être justifiées.

Compensation en master et obtention du diplôme

- (D)

Motif de la dérogation : Compensation des 2 semestres d'une même année de Master car pas de session de rattrapage

Calcul de la moyenne générale

- (D) **La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des deux semestres 3 et 4 sans pondération des semestres.**

Motif de la dérogation : Les étudiants admis dans la seconde année du Master ne sont pas tous issus d'un M1 délivrés par l'Université de Strasbourg et ne relèvent pas tous du domaine Droit Economie Gestion. Le calcul du résultat sur la seconde année de Master est la règle la plus équitable pour gérer, la mixité des provenances et la diversité des profils, FI, FC, AP des étudiants.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

- (D) La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur l'obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans pondération des semestres, à la première année de Master (S1/S2). Les 2 semestres se compensent entre eux.

Motif de la dérogation : La formation ne souhaite pas de note éliminatoire.

Session de rattrapage

- (D) Il n'y a pas de deuxième session d'examen

Motif de la dérogation : Car compensation des notes des deux semestres d'une même année

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Management des Achats et des Approvisionnements		9	3		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Introduction aux achats		-	1							
Le Processus générique Achat		-	1							
Achats Spécifiques		-	1							
UE2 Management de la Production		12	4							
Modèle d'un système de production		-								
Planification et de pilotage de la production		-	3		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Analyse de flux physique		-	1		1	Projet en groupe : rapport écrit à rendre	A		CC	
UE3 Management de la Distribution et du Transport		9	3							
Administration des ventes		-								
Management du Transport et des entrepôts		-	3		1	Epreuve écrite	E	02:30	CT	
Gestion Import export		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
S4										
UE4 Planification, pilotage et évolution de la SCM		9	3							
Gestion de projet		-	1		0.3	tests intermédiaires + étude de cas	A		CC	
					0.7	épreuve écrite à rendre	A		CT	
Méthodes Statistiques		-	1		1	Etude de cas à rendre	A		CT	
Modélisation et simulation en SCM		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
Management de la qualité		-	1		1	travail individuel à rendre	A		CT	
Audit logistique en SCM		-								
Commerce électronique		-	1		0.3	tests intermédiaires + étude de cas	A		CC	
					0.7	épreuve écrite à rendre	A		CT	
Systèmes d'information ERP		-	1		1	Travail en groupe à rendre	A		CC	
UE5 CLUE et Approfondissement managérial international		6	2							
Anglais des affaires		-	1		0.5	Exercices effectués sur la plateforme Gofluent Il s'agit d'une moyenne pondérée ainsi : Coefficient 5 parcours de formation assigné Coefficient 3 temps minimum imposé dans le programme Coefficient 2 taux réussite (activités libre choix)	A		CC	
					0.5	Rapport écrit à rendre	A		CC	
Marketing et Management international		-	0.5		1	Epreuve écrite	E	01:00	CC	
Management interculturel		-								
Enjeux économiques et sociaux en Europe		-			0	Présence obligatoire	A		CC	
Visite institution européenne		-			0	Participation obligatoire	A		CC	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE6 Professionnalisation - Mission en entreprise méthodologie mémoire		15	5							
Méthodologie - initiation à la recherche		-								
Mission en entreprise - Mémoire -soutenance		-	1		1	Mémoire rédigé et soutenance orale	O	00:30	CT	
Certification Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)		-			0	Parcours e-learning à suivre Certificat RSO à remettre	A		CC	
Projet et accompagnement professionnel		-								

Document intermédiaire

Responsable(s) : Thierry Nobre

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE1 Offre de soins et environnement		6	2							
Économie, structuration et évolution de l'offre de santé		-								
Système de santé comparé		-								
UE2 Stratégie des organisations		6	2							
Analyse et démarche stratégique & Business Model		-								
Management de l'innovation/Digitalisation		-								
Marketing des services et Opérationnel		-								
UE3 Performance et Gouvernance		9	3							
Management de la performance organisationnelle		-								
Pilotage financier		-								
Gouvernance et Parties Prenantes		-								
UE4 Acteurs et animation d'équipe		9	3							
Gestion du capital humain & Leadership		-								
Management des organisations		-								
Semestre 4 MOS Rabat										
UE5 Management de Projet		9	3							
Gestion de projet: aspects théoriques, éléments transverses et structurants		-								
Gestion de projet: Conduite et méthodologie de projets Lean		-								
Conduite du changement		-								
UE6 Internationalisation et interculturelité		6	2							
Conférences en anglais		-								
Management interculturel		-								
Institutions Européennes		-								
Séminaire internationale		-								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE7 Projet Académique		15	5							
Projet collectif		-								
Méthodologie et conduite de la recherche		-								
Projet académique		-								

Document intermédiaire

DELIBERATION :

Conseil d'Administration - Séance du 04 avril 2022

Point n°4.13 : Modalités d'Evaluation des Connaissances et des Compétences (MECC) 2022/2023

EXPOSE DES MOTIFS :

Les Modalités d'Evaluation des Connaissances et Compétences sont proposées par Mention (4), puis par année et parcours de Master (4 M1 et 19 parcours de M2) et pour le DU Leadership, Méditation et Neurosciences pour l'année universitaire 2022/2023. Ces modalités seront communiquées aux étudiants dès la rentrée et seront immédiatement applicables (cf. annexe).

Délibération :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil ont validé les Modalités d'Evaluation des Connaissances et des Compétences pour l'année 2022/2023, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Strasbourg, le 4 avril 2022

Le Directeur général,



Herbert CASTERAN